



Depuis 2021, le SNCTA a mis en place, avec une équipe d'experts contrôleurs, un service dédié à l'avancement pour prévenir ou anticiper les « loupés » de l'administration.

Tout ICNA qui pense être éligible à une promotion au titre de l'année 2022 (voir le [rappel des critères](#)), peut mandater le SNCTA au moyen d'un formulaire dédié (voir ci-dessous) afin de le représenter auprès de l'administration dans le cadre de la campagne d'avancement et de vérifier que ses éléments de carrière ont bien été pris en compte.

[Accéder au formulaire pour l'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire](#)

[Accéder au formulaire pour l'avancement au grade d'ingénieur en chef](#)

**Vous réunissez les conditions pour une promotion ? Le SNCTA vous accompagne.**